

Education - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur :

I - Contrat éducatif local (CEL) - Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS)

La Ville de Besançon coordonne au niveau local les actions engagées au titre du Contrat Educatif Local et de l'Accompagnement à la Scolarité dans les écoles primaires, élémentaires et maternelles, ainsi que dans les associations et structures de quartier sur les temps péri et extra-scolaires.

Ces actions sont développées dans les quartiers retenus au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'objectif de ces dispositifs est de contribuer à l'épanouissement des enfants dans et hors l'école, et d'impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'une politique globale qui prend en compte le parcours de l'enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal une première répartition de crédits au titre du Contrat de Cohésion Sociale pour le volet Contrat Éducatif Local et Contrat d'Accompagnement à la Scolarité :

A - CEL 2008

Structures	Objectif	Ecoles concernées	Montant subventions
Association sportive Jean Macé	Sensibiliser les enfants à une activité sportive le soir après l'école. Proposer aux enfants déjeunant dans les restaurants scolaires des activités calmes après le repas	Ecole Jean Macé	3 250 €
FRANCAS	Faire réfléchir les enfants sur la notion de respect à travers des ateliers sportifs et jeux de société	Ecole Arènes	1 825 €
Maison de Quartier Montrapon	Amener par le biais d'activités sportives et ludiques une atmosphère sereine au sein de l'école	Ecole élémentaire Fontaine Ecu	2 000 €
Maison de Quartier Montrapon	Permettre à des enfants de découvrir différentes pratiques sportives et culturelles	Ecole Brossolette	2 500 €
La Rosemonde	Permettre à des enfants de découvrir différentes pratiques sportives et culturelles	Ecoles élémentaire et maternelle Jules Ferry	3 500 €
Maison de Quartier Planoise	Amener par le biais d'ateliers sportifs et ludiques une atmosphère sereine au sein de l'école. Permettre aux enfants de découvrir des activités, les encourager à les pratiquer au sein d'une structure.	Ecoles élémentaires Champagne, Dürer, Fourier, Ile de France, Bourgogne	10 000 €
MJC Palente	«S'ouvrir et découvrir» : Sensibiliser l'enfant à une activité culturelle, le théâtre. Le faire s'exprimer en s'appuyant sur une expression orale et corporelle.	Ecoles élémentaires Herriot, Jean Zay, Condorcet, Curie	3 000 €
MJC Palente	Orchestre à l'école : impliquer les enfants et les parents dans la vie du quartier, ouvrir les enfants à la culture	Ecole élémentaire Jean Zay	6 000 €
Sous-total			32 075 €

En cas d'accord, la somme totale de 32 075 € sera prélevée de la façon suivante :

* 4 500 € au chapitre 011.422/6042 CS 47032 qu'il conviendra d'abonder, lors d'une prochaine décision modificative, par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.824/6574 CS 21100 (Maison de Quartier Montrapon - Fontaine Ecu),

* 10 000 € au chapitre 011.422/6042 CS 47034 qu'il conviendra d'abonder, lors d'une prochaine décision modificative, par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.824/6574 CS 21100 (Maison de Quartier Planoise),

* 17 575 € au chapitre 65.824/6574 CS 21100 (structures associatives).

B - Accompagnement scolaire (2008/2009)

Structures		Montant subventions
PARI	Ecole ouverte	1 900 €
De Vous à Nous	Soutien scolaire	2 000 €
Tambour Battant	Soutien scolaire	700 €
CEMEA	Formation accompagnateurs et coordonnateurs	2 025 €
Sous-total		6 625 €

En cas d'accord, la dépense de **6 625 €** sera imputée au chapitre 65.824/6574 CS 21100.

Structures		Montant subventions
MJC Palente-Orchamps	Cycles accompagnement scolaire enfance et jeunesse	11 145 €
MJC Besançon/Clairs-Soleils	Cycles accompagnement scolaire enfance et jeunesse	22 470 €
ASEP Cras-Chaprais	Cycles accompagnement scolaire enfance et jeunesse (nouveaux)	5 300 €
Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux	Cycles accompagnement scolaire enfance et jeunesse (Rosemont/Saint-Ferjeux et Amitié)	30 830 €
Sous-total		69 745 €

En cas d'accord, la dépense de **69 745 €** sera imputée au chapitre 65.422/6574 CS 47030. Ces subventions font l'objet d'un avenant aux conventions avec les associations concernées en annexe de la délibération du Contrat Enfance Jeunesse/Volet Jeunesse du présent Conseil Municipal.

Il est également présenté, pour information, les participations financières de la Ville aux maisons de quartier municipales :

Structures		Montant subventions
Maison de Quartier Planoise	Cycle accompagnement scolaire enfance	7 186 €
Maison de Quartier Fontaine Ecu	Cycles accompagnement scolaire enfance et jeunesse	39 230 €
Maison de Quartier Grette/Butte	Cycles accompagnement scolaire enfance et jeunesse	35 984 €
Sous-total		82 400 €
Total CLAS (6 625 € + 69 745 € + 82 400 €)		158 770 €

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions, étant précisé que l'État et la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon (au titre du CLAS) apporteront ultérieurement une participation financière à ces projets dont le montant n'est pas encore définitivement arrêté.

II - Projets culturels

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder aux écoles suivantes des aides pour la mise en place de projets culturels, dans le cadre de classes dites «à PAC», Projet d'Action Culturelle :

Ecoles	Projet	Artiste	Montant subventions
Champagne élémentaire	Grafs à l'école : fresque murale	Benjamin LAVIGNE	120 €
Butte maternelle	Cirque : développer les compétences artistiques et expressives	Passe-Muraille	413 €
Champagne maternelle	Balade sonore : création artistique collective de paysages sonores	Théâtre de l'Espace FRAC Franche-Comté	120 €
Bregille maternelle	L'autre et l'ailleurs : ouvrir l'école sur le monde, accepter l'autre dans sa différence	Delphine MARTIN FAIVRE	150 €
Helvétie maternelle	Arts visuels et littérature	Daniel NICOD	350 €
Chaprais élémentaire	Du rêve à la réalité (autour de Vauban)	MAPE	440 €
Ecole élémentaire Bregille	Découverte du patrimoine de Paris	-	936 €
Total			2 529 €

En cas d'accord, ces participations seront versées aux coopératives de chacune des écoles, et la dépense totale de 2 529 € sera prélevée au chapitre 65.213/6574 CS 21100.

De même, il est proposé d'attribuer à certains partenaires des aides pour des projets culturels menés dans différentes écoles :

Associations	Projet	Artiste	Montant subventions
Empreinte bleue	Classes reporters : Ecoles de l'Hôpital, Jean Zay, Arènes, Dürer, Bourgogne, Ile de France, Champagne	Luc PALLEGOIX Sylvain DODIER	5 000 €
Pavé dans la Mare	L'art et le numérique : Ecoles Tristan Bernard, Bourgogne, Fanart, Montboucons	Alexandre HAISSAT	5 000 €
Total			10 000 €

En cas d'accord, la dépense totale de 10 000 € sera prélevée au chapitre 65.213/6574 CS 21100 qu'il conviendra d'abonder, lors d'une prochaine décision modificative, par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.213/6042 CS 21100.

III - Classe de découverte

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les séjours en classes transplantées ou de découverte, les sommes suivantes :

- École maternelle Rosemont : séjour des 37 élèves de CP à Rochejean, du 5 au 7 mai 2008, participation de 999 €, soit 9 € par jour et par enfant ;
- École élémentaire La Butte : séjour aux Grangettes de 49 élèves de CE1 et CE2, du 26 au 31 mai 2008, participation de 2 205 €, soit de 9 € par enfant et par jour ;
- École élémentaire Curie : séjour à Levier de 42 élèves des classes de CE1 et CE2, du 2 au 4 juin 2008, participation de 1 134 €, soit 9 € par jour et par enfant ;
- École élémentaire Champagne : séjour à Rochejean de 46 élèves de CM1 et CM2 du 2 au 6 juin 2008, participation de 2 070 €, soit de 9 € par enfant et par jour ;
- École élémentaire Bourgogne : séjour à Paris de 21 élèves de CM2, du 4 au 5 juin 2008, participation de 576 €, soit 9 € par jour et par enfant ; participation doublée pour 11 familles à faibles revenus.

Ces subventions seront versées aux coopératives scolaires des écoles à l'issue des séjours et après communication du nombre d'élèves présents.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette répartition, et en cas d'accord, à autoriser le prélèvement de la somme de 6 984 € au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'ensemble de ces propositions d'attribution de subventions.

«M. Benoît CYPRIANI : Juste pour dire que je ne prenais pas part au vote et que j'avais oublié de le demander aussi pour le point 18.

M. LE MAIRE : Cyril DEVESA pour le point 22, Valérie HINCELIN pour le point 55, c'est parce que vous devez faire partie d'associations concernées. Cela dit, le fait d'être employé dans une association n'interdit pas de voter le budget. Alors ce qui serait bien c'est que quand vous regardez vos dossiers vous puissiez nous dire auparavant quand vous ne participerez pas au vote. Cela dit, je prends l'exemple de Valérie HINCELIN qui travaille dans une association qui est subventionnée, je ne suis pas sûr que ce soit grave de prendre part au vote, mais enfin... Vérifiez bien et dites-le en début de séance si possible».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

M. CYPRIANI, Mme HINCELIN, Mme PRESSE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.